

publié à Avignon en 1766. Pour éviter des difficultés avec le gouvernement pontifical représenté dans cette ville par un légat, ainsi qu'avec les autorités chargées de la censure en France, l'imprimeur indiqua Amsterdam comme lieu de l'impression. Des fraudes de cette espèce étaient très fréquentes sous l'ancien régime et se commettaient souvent avec la complicité tacite de la censure. Pour échapper à la censure de ses supérieurs ecclésiastiques, Chaudon annonça son dictionnaire comme étant l'œuvre d'une société de gens de lettres. On sait que cette époque avait la manie des dictionnaires et qu'à côté de l'Encyclopédie, plusieurs autres ouvrages du même genre ont contribué beaucoup à la propagande de la philosophie des lumières. Une lettre de Feller du 27 mars 1781 nous apprend que beaucoup d'amis de la religion l'avaient engagé à s'atteler à la sèche et pénible besogne d'un remaniement dans le sens catholique. Malgré ses travaux obsédants, Feller se dévouait corps et âme à cette entreprise qui lui semblait importante dans l'intérêt de la religion. Au milieu de cette besogne qu'il considérait comme répugnante, il était arrêté à Liège par le plus insoutenable censeur du monde qui se formalisait de tout, et ne s'inquiétait que des changements que Feller apportait au texte de Chaudon, sans s'occuper le moins du monde des abominations qui se vendaient publiquement, et sans censure. Le censeur voulait se venger de Feller qui avait fait parfois la sentinelle avec trop de vigilance. A Liège, on imprimait tout sans permission : l'Esprit des Journaux, la Bibliothèque de l'Homme d'Etat, etc. ; le moindre libraire qui demandait l'autorisation de vendre une de ces publications était sûr de l'obtenir. L'éditeur qui publiait les ouvrages de Feller avait voulu plusieurs fois s'adresser au prince-évêque, lui-même s'était adressé à différentes reprises à des gens qui lui avaient offert leurs bons services, particulièrement l'archevêque de Trèves. Ce prélat n'aurait qu'à écrire un mot au grand vicaire pour mener l'affaire à bon terme puisqu'aucun autre publiciste n'avait des difficultés de ce genre. Cette lettre est écrite à un personnage important auquel Feller donne le titre d'Excellence ; il ne veut pas que son correspondant fasse des démarches pour lui puisqu'on supposerait qu'il avait été longtemps en relations avec lui et que la chose n'irait pas mieux de cette façon. Le seul moyen serait de s'adresser à quelque autre haut dignitaire. Peu auparavant, le pape avait dit au cardinal Rezzonico qu'il permettait à Feller de lui présenter ses ouvrages et qu'il lui manifesterait son contentement s'il le jugeait digne d'éloges. Par paresse et négligence pour tout ce qui n'était pas d'une utilité immédiate, Feller avait négligé de profiter de cette occasion de gagner un protecteur influent.

Dans une autre lettre du 25 avril 1781, Feller dit que l'exception odieuse que fait la censure à son égard s'explique par des machinations de personnes qui lisent chaque semaine ses éloges dans la Gazette ecclésiastique. Cette conjuration tenait contre une réquisition aussi importante que celle de la gouvernante générale des Pays-Bas.

Puisque son nouveau dictionnaire inspirait une grande terreur à ses ennemis qui craignaient qu'il n'exerçât une grande influence sur toutes les connaissances humaines, ils voulaient l'avilir à tout prix afin de l'obliger à lâcher prise. « Si ce livre prend, je suis sûr de maintenir, à un certain